RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Poitiers

Séance du conseil d'administration du Crous de Poitiers
Du 12 décembre 2022

Délibération CA- 2022-12-12-N °3
Budget initial – 2023

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2022,

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2021-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 332 ETPT sous plafond et 6 ETPT hors plafond
- 37 984 910 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 13 758 873 € de dépenses de personnel ;
  - 14 597 499 € de dépenses de fonctionnement ;
  - 9 628 538 € de dépenses d'investissement.
- 37 888 313 € de crédits de paiement dont :
  - 13 758 873 € de dépenses de personnel ;
  - 16 434 364 € de dépenses de fonctionnement ;
  - 7 695 076 € de dépenses d'investissement.

Pièces jointes : Dossier du BI 2023

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 3 720 341 € de solde budgétaire ;
- - 1 316 139 € de résultat patrimonial ;
- 488 139 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- 3 564 611 € de prélèvement sur fonds de roulement ;
- - 3 517 894 € de variation de trésorerie.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'administration du CROUS de Poitiers approuve le budget initial sur l'exercice 2023.

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Nombre de procuration : 4

Abstentions : 2

Pour : 17

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 12 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,

par délégation de la Rectrice de région académique

Pièces jointes : Dossier du BI 2023